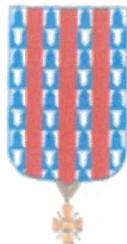


DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE  
DE POIX-DU-NORD  
(59218)  
Tél : 03 27 26 45 39  
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-quatre mai deux mille vingt-trois.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. PAUL Geoffrey, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Cédric GREVIN, Mme BUISSON Ludivine, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme CHARLET Fanny, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Marie COLINET a donné procuration à M. Julien LEPOLARD.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

## ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 1) Travaux à l'Ecole cycles 1 et 2 :
  - Attribution du lot « Gros œuvre »
  - Attribution du lot « Structures bois »
  - Attribution du lot « Couverture bardage »
  - Attribution du lot « Menuiseries extérieures »
  - Attribution du lot « Plâtrerie »
  - Attribution du lot « Ventilation »
- 2) Demande de prime Certificat d'Economie d'Energie pour les travaux à l'Ecole cycles 1 et 2
- 3) Demande de subvention à la Région pour l'extension de la vidéosurveillance
- 4) Lancement de l'appel d'offres pour les travaux intérieurs de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » / Définition des lots
- 5) Subventions aux associations
- 6) Jury criminel
- 7) Questions diverses
- 8) Informations diverses
  - \* Modalités d'élection des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales
  - \* Organisation des Feux de la Saint Jean
  - \* Festivités : Ducasse, 14 juillet, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice
  - \* Concours Villes et Villages fleuris
  - \* Organisation du grand prix cycliste du 02/09/2023
  - \* Calendrier des festivités
  - \* Reportage vidéo sur « Keighley Hall »
  - \* Fête de l'Ecole
  - \* Conseil d'Ecole
  - \* Centre aéré Eté 2023
  - \* Point sur les travaux : Salle des Fêtes, Salle Jacques Anquetil, Salle de Musique, Salle Saint Martin, Rue Odon Soufflet
  - \* Réalisation des fiches « Patrimoine »
  - \* Annuaire des associations
  - \* Concours des maisons fleuries
  - \* Commémorations : 18 juin, 14 juillet
  - \* Projet Conseil Municipal des Jeunes



### - **Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués**

Le Maire indique avoir signé les devis suivants le 15/05/2023 :

- Le 15/05/2023 : SARL PASSION PAYSAGE – réhabilitation du terrain de football – 5 180 € HT – 6216 € TTC
- Le 30/05/2023 : prêt de 350 000 € à la Caisse d'Epargne
- Le 30/05/2023 : prêt relais de 550 000 € à la Caisse d'Epargne

Karine DURIEUX demande s'il y a bien une garantie de reprise pour le terrain de football.

Daniel RONCHIN soulève le problème du débit de l'eau pour l'arrosage après semis.

Julien LEPOLARD lui indique que ce point est en cours de traitement.

Le Maire précise que les travaux ne commenceront le 1<sup>er</sup> juin qu'à condition que l'arrosage puisse se faire comme recommandé par l'entreprise.

### 1) Travaux à l'école cycles 1 et 2

Le Maire indique que la commission des appels d'offres s'est réunie ce jour pour examiner les différentes propositions ainsi que l'analyse faite préalablement par le cabinet d'architectes Amélie FONTAINE pour la partie technique et par le service Appels d'Offres de la Communauté de Communes pour la partie administrative. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, aucune information n'a été transmise avant la présentation au conseil municipal. Il est diffusé aux membres du Conseil le tableau d'analyse établi par le cabinet d'architectes et les propositions de la commission.

#### 2023/DELIB.CM/039

##### Attribution du lot 1 « Gros œuvre »

Julien LEPOLARD indique que pour le lot « gros œuvre » seule l'entreprise SAS Plinguier Constructions avait déposé une offre pour un montant de 38 851,58 € HT.

Cette offre a été examinée par le cabinet d'architectes et répondait totalement aux critères du règlement de consultation.

Pour rappel, l'enveloppe estimative était de 65 730,00 € HT ; l'offre de l'entreprise SAS Plinguier Constructions est donc inférieure de 40,89 % par rapport à cette enveloppe estimative.

Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise SAS Plinguier Constructions pour un montant de 38 851,58 € HT.

##### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

#### 2023/DELIB.CM/040

##### Attribution du lot 2 « Structure bois »

Julien LEPOLARD indique que pour le lot « structure bois » seule l'entreprise 2C2B avait déposé une offre pour un montant de 59 829,92 € HT.

Cette offre a été examinée par le cabinet d'architectes et répondait en partie aux critères du règlement de consultation : l'entreprise ne précisait pas initialement la qualité des matériaux proposés.

Pour rappel, l'enveloppe estimative était de 57 827,00 € HT ; l'offre de l'entreprise 2C2B est donc supérieure de 3,46 % par rapport à cette enveloppe estimative.

Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise 2C2B pour un montant de 59 829,92 € HT.

##### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

#### 2023/DELIB.CM/041

##### Attribution du lot 3 « Couverture - bardage »

Julien LEPOLARD informe que deux propositions ont été reçues à l'issue de l'appel d'offres.

Du tableau d'analyse établi par le cabinet d'architectes, il ressort que la meilleure proposition pour le lot « couverture - bardage » est celle de l'entreprise SAS Plinguier Constructions qui répondait totalement aux critères du règlement de consultation pour un montant de 83 146,45 € HT

Il rappelle que l'enveloppe estimative était de 80 160,00 € HT ; l'offre de l'entreprise SAS Plinguier Constructions est donc supérieure de 3,73 % par rapport à cette enveloppe estimative.

Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise SAS Plinguier Constructions pour un montant de 83 146,45 € HT.

##### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **2023/DELIB.CM/042**

#### **Attribution du lot 4 « Menuiseries extérieures »**

Julien LEPOLARD informe que deux propositions ont été reçues à l'issue de l'appel d'offres.

Du tableau d'analyse établi par le cabinet d'architectes, il ressort que la meilleure proposition pour le lot « menuiseries extérieures » est celle de l'entreprise Proconcept qui répondait totalement aux critères du règlement de consultation pour un montant de 13 723,28 € HT

Il rappelle que l'enveloppe estimative était de 11 730,00 € HT ; l'offre de l'entreprise Proconcept est donc supérieure de 16,99 % par rapport à cette enveloppe estimative.

Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise Proconcept pour un montant de 13 723,28 € HT.

#### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **2023/DELIB.CM/043**

#### **Attribution du lot 5 « Plâtrerie »**

Julien LEPOLARD informe que deux propositions ont été reçues.

Il ressort que la meilleure proposition pour le lot « plâtrerie » est celle de l'entreprise SAS Plinguier Constructions qui répondait totalement aux critères du règlement de consultation pour un montant de 76 343,24 € HT

Il rappelle que l'enveloppe estimative était de 76 770,00 € HT ; l'offre de l'entreprise SAS Plinguier Constructions est donc inférieure de 0,56 % par rapport à cette enveloppe estimative.

Le Maire met au vote l'attribution du marché à l'entreprise SAS Plinguier Constructions pour un montant de 76 343,24 € HT.

#### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **2023/DELIB.CM/044**

#### **Attribution du lot 6 « Ventilation »**

Julien LEPOLARD indique que pour le lot « ventilation » seule l'entreprise Tomico Energy a déposé une offre pour un montant de 10 500,00 € HT.

Pour rappel, l'enveloppe estimative était de 23 000,00 € HT ; l'offre de l'entreprise Tomico Energy est donc inférieure de 54,35 % par rapport à cette enveloppe estimative.

Cette offre a été examinée par le cabinet d'architectes qui est dans l'attente d'une réponse de la part de l'entreprise quant au nombre de VMC installées : le cabinet d'architectes en prévoit deux, l'entreprise une seule.

Le Maire propose, dans l'attente d'une réponse de l'entreprise, de reporter l'attribution du lot ventilation à la prochaine réunion du conseil municipal ; le conseil accepte cette proposition.

#### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## 2023/DELIB.CM/045

### 2) Demande de prime Certificat d'Economie d'Énergie pour les travaux à l'école cycles 1 et 2

Le Maire informe que la commune peut bénéficier de primes CEE dans le cadre des travaux prévus à l'école. Julien DUBEAUREPAIRE, ingénieur conseiller en énergie partagé au Parc Naturel Régional de l'Avesnois, a indiqué que la commune serait éligible à ces primes dans le cadre des travaux de plâtrerie et de ventilation.

Le Maire demande l'autorisation du conseil pour solliciter ces primes.

#### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## 2023/DELIB.CM/046

### 3) Demande de subvention à la Région pour l'extension de la vidéosurveillance

Le Maire informe qu'il est maintenant possible de bénéficier d'une subvention de 30% de la Région pour la création ou l'extension de la vidéoprotection.

Julien LEPOLARD indique qu'il s'agit de créer un dispositif de vidéoprotection au terrain multisports et d'étendre celui au Parc Wallerand.

Le devis s'élève à 11 842,00 € HT soit 14 210,40 € TTC.

Geoffrey PAUL précise que le projet prévoit également d'étendre la durée de sauvegarde des images, passant de 15 à 30 jours.

René LECUYER demande si le budget de la commune permet la réalisation de ce projet.

Daniel RONCHIN lui répond que le coût du raccordement en électricité prévu pour la SCI Davoine sur la zone d'activités est en cours de révision par Enedis, en fonction des besoins réels de l'entreprise, ce qui devrait réduire considérablement le coût pour la commune et lui permettrait donc de financer ce projet d'extension de la vidéosurveillance.

Il ajoute que le bâtiment de La Poste vient d'être mis en vente et que, si la vente se réalise, la commune bénéficiera d'une recette exceptionnelle, non prévue au budget.

René LECUYER préférerait que cette recette permette d'investir davantage dans le projet de rénovation de l'école plutôt que dans celui d'extension de la vidéosurveillance.

Le Maire indique que tous les travaux de rénovation de l'école seront réalisés et que pour le surcoût important une demande complémentaire de subvention est faite auprès de la Sous-Préfecture.

Karine DURIEUX demande si une estimation des coûts annexes a été réalisée, notamment pour l'acquisition d'une nouvelle box et la location d'une nacelle.

Geoffrey PAUL indique que la nacelle sera évidemment louée pour la réalisation d'autres travaux concomitants.

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention n'entraîne pas l'obligation de réaliser les travaux. Il propose de solliciter une subvention au taux maximum de 30% sur une base HT de 11 842€.

La proposition est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### 4) Lancement de l'appel d'offres pour les travaux intérieurs de la Salle des Fêtes Keighley Hall - Définition des lots

Le Maire informe que le cabinet d'architectes Nathalie T'KINT a défini les lots suivants pour les travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes Keighley Hall :

- Lot 05 : Menuiseries intérieures
- Lot 06 : Isolation – Plâtrerie
- Lot 07 : Peinture
- Lot 08 : Electricité – Chauffage

Il précise que l'allotissement commence à partir du chiffre 05 pour ne pas confondre avec les quatre lots "clos et couvert" qui seront concomitants.

Karine DURIEUX demande quand sera communiquée l'estimation de l'architecte relative à ces 4 lots. Le Maire lui répond que le cabinet devrait avoir fourni l'estimation détaillée d'ici une quinzaine de jours.

Julien LEPOLARD précise que le retard est dû à la recherche d'une solution technique dans le choix du mode de chauffage. Il ajoute que les bancs latéraux ne seront pas remplacés puisqu'ils n'existaient pas à l'origine.

Le Maire propose, après discussion, de différer le lancement de l'appel d'offres à la prochaine réunion du conseil municipal dans l'attente des éléments définitifs que doit fournir l'architecte. Le conseil accepte ce report à l'unanimité.

Cédric GREVIN informe que les clients de l'opérateur Orange, ce jour, ne peuvent plus composer le numéro d'urgence 18 suite à un problème technique, ils peuvent tout de même contacter le 112. La Préfecture a diffusé un message à cet effet, des pompiers volontaires seront donc de garde à la caserne ce soir.

Geoffrey PAUL partage immédiatement l'information sur le Facebook de la commune.

## 2023/DELIB.CM/047

### 5) Subventions aux associations

Le Maire informe que la commission des finances s'est réunie jeudi soir et a examiné l'ensemble des demandes des associations, en tenant compte bien sûr des documents comptables remis.

Daniel RONCHIN remercie l'ensemble des membres de sa commission pour le travail effectué et particulièrement Paul CANION qui a tenu à y participer à distance. Il fournit aux membres du conseil les explications sur les propositions de la commission.

Associations	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2022	Propositions 2023
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1600	1600	1600	1600+500
Anciens Combattants	1000	1000	1200	1200+800
A.P.E. Collège Montaigne	Pas de demande	Pas de besoin	Pas de besoin	200
Asso des Sociétés Podéennes	Pas de besoin	830	1250	834
Les En-jeux Podéens	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Club Amitié et Loisirs	1000	1000	1000	1000
Club Biogym Jeunesse rurale	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Club des randonneurs podéens	500	1000	1000	1000
Club de Badminton	300	300	Pas de demande	300
Club de Football	12000	12000	12000	12000
Club NUTS 44	Pas de de besoin	1500	1500	1500
Harmonie municipale	Prise en charge directe	Prise en charge directe	Prise en charge directe	Prise en charge directe

Jumelage Poix-Burgbrohl	500	Pas de besoin	800	3000
EviDance	Pas de besoin	650	600	800
Société de Chasse	1000	1000	1000	1000
Société de Pêche	600	Pas de demande	700	700
Société de Pétanque	700	700	700	700
Tennis Club	1200	1950	1350	1200
Tennis de table	En attente	Arrêt	Arrêt	Déjà versé 350
Chorale	500	Pas de besoin	500	500
Takedo Hakko Denshin Ryu	480	480	800	600
Les amis de l'école	250	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Les amis du MOTOGP		Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Festiv' Poix	700	600	600	700
Chti Louis Team			300	Pas de besoin
Association LEVENEZ	400	500	En attente	Arrêt
Prévention routière	150	150	150	150
Restaurant du Coeur	Prêt	Prêt	Prêt	Prêt
Secours catholique	200	200	200	200
Les municipaux de Poix du Nord	300	150	200	Pas de besoin
Amicale du Personnel Communal	En attente	500	En attente	En attente
APE des Ptis Poix				450
Union des Entreprises Podéennes				400
	23380	26110	26250	31334

Daniel RONCHIN précise que lorsqu'une somme est précédée d'un signe « + », cela signifie que le montant supplémentaire correspond à une opération exceptionnelle.

Le Maire ajoute que Monsieur Sébastien SEGUIN, Vice-Président du Département (et maire d'Avesnes/Helppe) a indiqué qu'une de nos associations, en fonction de ses besoins, pourrait certainement prétendre à une subvention de 5 000 € au titre de l'AIL (Aide Initiative Locale).

Cette subvention doit avoir un caractère local, au profit de la population nordiste. Elle peut être :

- de fonction générale : participation au budget annuel d'un organisme dont l'objet et l'ensemble des activités présentent une envergure et un intérêt départemental
- de fonctionnement affectée à une action particulière : participation affectée au financement d'opération(s) pouvant inclure une partie des charges de fonctionnement nécessaire à leur réalisation
- pour l'acquisition de matériel : aide au financement de biens de faible valeur.

Une attention particulière dans le choix d'attribution est portée aux structures, projets ou actions :

- participant à la transition écologique
- et/ou à la justice sociale
- et/ou au renouveau démocratique
- et/ou déposés par plusieurs structures dans une démarche coopérative.

Après discussion, le conseil suggère une acquisition d'une scène mobile par l'association des sociétés podéennes.

Jean-Marie CORNU pensait que l'APE des Ptis Poix se substituait à l'association des Amis de l'école. Il comprend suite à la présentation faite par Daniel RONCHIN que ce n'est pas le cas et demande pourquoi il y a deux associations pour soutenir les projets de l'école.

Karine DURIEUX précise que l'association des Amis de l'école a perdu des adhérents suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19 et doit se réinventer. Elle modifiera donc ses statuts pour la rentrée de septembre avec le maintien de la bibliothèque pour l'ensemble de la population. L'APE des Ptits Poix prenant le relais pour aider matériellement et financièrement l'école, les Amis de l'école feront cette année leur dernier don à l'école (600 à 800 € en fonction des besoins des enseignants pour le financement des voyages scolaires de fin d'année).

Karine DURIEUX fait remarquer qu'il était prévu 29 000 € au budget prévisionnel pour les subventions associations et qu'il y a donc un surcoût de 2 334 €. Elle demande comment sera financé ce surcoût et s'il sera financièrement possible d'octroyer une subvention exceptionnelle, en cas de besoin éventuel, en cours d'année.

Le Maire lui répond que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il est donc possible de financer l'ensemble des subventions aux associations.

Le Maire, après ces informations, met au vote les propositions de la commission des finances. Les Présidents d'associations (Rene LECUYER, Corinne BRUYER, Roxane GHYS et Karine DURIEUX) ne prennent pas part au vote.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>15</b>
<b>Pour</b>	<b>15</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**6) Jury criminel**

Dans le cadre de l'établissement des jurys d'assises, les mairies du Département du Nord sont invitées à fournir chaque année au Greffe de la cour d'assises de Douai la liste des jurés citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (2 noms), soit 6 noms.

Alice NAVEAU et Joël DEHOVE sont désignés pour procéder à ce tirage au sort.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- LEPOLARD Julien
- MICHEL Sylviane épouse BAILLEUL
- LEBIGOT Rachel
- COVIN Gabriel
- FRANCOIS Damien
- BUISSET Alain.

Il s'agit d'une liste préparatoire transmise au greffe à partir de laquelle sera établie la liste définitive. Les personnes tirées au sort seront avisées et disposent dans certains cas d'une possibilité de demande de dispense.

**7) Questions diverses**

Mathis JEUNE indique que l'entreprise MCA a supprimé certains bus ; celui qui passait à Poix du Nord à 4h40 passe désormais à 4h20. Il demande si l'éclairage peut être rétabli dès 4h à cet effet. Le Maire en fera la demande à la CCPM, gestionnaire de l'éclairage public.

Le Maire informe que l'électricité sera coupée à la déchetterie à partir du 15 juin en vue des travaux de mise aux normes sur la partie existante et d'extension pour l'accueil éventuel de l'amiante, pour une durée estimée à 3 mois.

Il est fait état de « rumeurs » indiquant que la déchetterie n'accueillerait pas finalement le dépôt d'amiante. Mathis JEUNE demande si dans ce cas le projet de mise aux normes ne serait pas remis en cause avec un risque de fermeture de la déchetterie.

Le Maire indique, qu'accueil d'amiante ou pas, les travaux se feront et la déchetterie sera pérennisée.

## 8) Informations diverses

### \* Fin du réseau cuivre

Le Maire rappelle que la commune et le CCAS invitent toutes les personnes concernées et qui le peuvent à participer au forum qui se déroulera le vendredi 16 juin de 9h à 13h salle de musique avec la participation de tous les opérateurs. Un flyer sera diffusé auprès de tous les habitants avec un questionnaire pour identifier les personnes qui rencontreraient des difficultés par rapport à cette suppression du réseau cuivre.

A cette distribution de flyers seront joints :

- le calendrier des festivités des mois à venir
- le flyer de la CADA dont le but est de promouvoir le portail des services de la CCPM à destination des séniors, personnes en situation de handicap et des aidants
- les inscriptions au concours des maisons fleuries.

La préparation de ces flyers se fera le jeudi 1<sup>er</sup> juin pour une distribution le week-end des 3 et 4 juin.

### \* Modalités d'élection des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales

Le Maire informe qu'il s'agit obligatoirement d'un scrutin par liste. Compte tenu de notre population, 5 titulaires et 3 suppléants seront à désigner en respectant le principe de la parité avec alternance des noms. Le conseil municipal élisant les « grands électeurs » aux élections sénatoriales se réunira le vendredi 9 juin (date obligatoire), à 11h compte tenu que les résultats doivent être transmis dans la journée même.

Il rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre en Préfecture, à Lille.

## 2023/DELIB.CM/048

Le Maire indique que le Conseil municipal doit définir par délibération le lieu de sa prochaine réunion relative à la désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales. En effet compte tenu des travaux à l'école et de la répartition des classes sur l'ensemble des bâtiments communaux, la salle de réunion du conseil municipal ne sera pas disponible le vendredi 9 juin. Il est proposé au conseil municipal de se réunir à la salle de musique le vendredi 9 juin à 11h.

### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>19</b>
<b>Pour</b>	<b>19</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### \* Organisation des Feux de la Saint Jean

Séverine DELOBELLE informe que la commune bénéficiera du prêt de char pour l'installation de la sono par la famille de Monsieur Michel TROGNON.

Une demande sera faite auprès du PNRA pour un prêt de tonnelle.

L'harmonie municipale, l'orchestre des jeunes, Jean-Yves COPIN accompagné d'élèves guitaristes, et l'association Evidance proposeront une prestation en début de soirée.

### \* Festivités : Ducasse, 14 juillet, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice

Joël DEHOVE informe que les deux concours de tirs habituels (anciens combattants et sapeurs-combattants) auront lieu à 8h au café de la jeunesse.

Il demande pour revoir la participation de la commune pour ces deux tirs et pour le concours de pétanque et propose une hausse de 10 € pour chacune de ces manifestations.

Séverine DELOBELLE ajoute que les tirs seront suivis du défilé traditionnel et d'un lâcher de ballons (qui seront gonflés par le Conseil Municipal des Jeunes). Le verre de l'amitié sera servi sur le parvis de la salle des fêtes.

Le CMJ propose d'organiser une « color me rad » en collaboration avec l'association des sociétés podéennes. Cette manifestation aura certainement lieu en fin d'après-midi.

Séverine DELOBELLE précise qu'en raison de l'interdiction d'utilisation du terrain de football par arrêté municipal pour travaux, le feu d'artifice du 15 juillet aura lieu dans la pâture située en haut de la rue Edmond Demade. Un arrêté de circulation sera évidemment mis en place pour maintenir la sécurité, avec installation de barrières. Le thème sera « Harry Potter », les participants à la retraite aux flambeaux seront invités à venir déguisés.

\* Concours Villes et Villages fleuris

Séverine DELOBELLE indique que la date n'est pas encore connue.

Karine DURIEUX précise qu'il faudra définir en amont le parcours avec le service technique.

\* Organisation du grand prix cycliste du 02/09/2023

Julien LEPOLARD rappelle que cette manifestation est prévue le 2 septembre 2023 et ajoute que l'UDEP propose d'organiser, en collaboration avec l'APE, un parcours vélo pour enfants sur la Place Talma.

Cédric GREVIN précise que le SDIS ne doit pas être déclaré comme point de secours à l'occasion de cette manifestation.

\* Calendrier des festivités

Il sera distribué dans tous les foyers durant le week-end des 3 et 4 juin.

\* Reportage vidéo sur « Keighley Hall »

Geoffrey PAUL propose la réalisation d'un reportage sur les travaux de la salle des fêtes qui pourrait être diffusé lors de l'inauguration. Il est en attente du devis.

\* Fête de l'Ecole

Roxane GHYS informe qu'une réunion est programmée le 16 juin avec le directeur d'école pour finaliser l'organisation de cette journée programmée le samedi 24 juin.

La remise des cadeaux aux élèves de CM2 se fera à l'occasion de cette journée.

\* Conseil d'Ecole

Il est prévu le vendredi 30 juin à 17h.

\* Centre aéré Été 2023

René LECUYER informe que la capacité d'accueil est de 96 enfants par semaine. Il n'y a plus de réservation possible à ce jour.

\* Point sur les travaux : Salle des Fêtes, Salle Jacques Anquetil, Salle de Musique, Salle Saint Martin, Rue Odon Soufflet

Julien LEPOLARD indique que la fin des travaux de la salle de musique et de la salle Saint Martin est prévue pour fin août.

Au niveau de la rue Odon Soufflet, les négociations sont toujours en cours avec l'entreprise Jean Lefebvre.

Le désamiantage de la salle des fêtes sera achevé d'ici une quinzaine de jours.

La commune est inscrite au Cerema pour l'expertise des ponts.

Les miroirs rue Dondaine vont être installés cette semaine et le « stop » au carrefour rue Dondaine rue des Mouloirs sera transformé en « cédez le passage ».

---

Le Maire ajoute que la DRAC se rendra le 31 mai à 11h à la salle des fêtes pour faire le point sur l'avancée des travaux et sur le financement.

---

Cédric GREVIN demande où sera transférée la sirène des pompiers installée actuellement à la salle des fêtes.

Le Maire lui indique que Mme VASSEUR, adjointe au chef de bureau du cabinet et des sécurités, a demandé un dossier écrit avec proposition du lieu d'installation de la sirène.

---

Geoffrey PAUL rappelle qu'une réunion avec les riverains de la rue des Juifs a été organisée dans le but de permettre, entre autres, une continuité de passage pour les engins de secours. Le problème avait été décelé par l'incapacité parfois de collecter les ordures ménagères dans cette rue, en raison des problèmes de stationnement.

Il a donc été proposé d'inverser le sens de circulation et d'installer un « stop » au carrefour rue Dondaine rue des Juifs pour ainsi laisser la priorité aux véhicules remontant la rue des juifs éviter tout problème lié au manque de visibilité. De plus les emplacements de stationnement seront revus. Cette mesure sera mise en place au 1<sup>er</sup> juillet pour une période test de 6 mois.

\* Réalisation des fiches « Patrimoine »

Le Parc rendra prochainement consultable, sur son site internet et l'application Wivisites (avec géolocalisation), les informations qu'il possède sur le petit patrimoine de la commune. Seuls les éléments du patrimoine visibles depuis l'espace public seront communiqués sur le site et l'application.

Karine DURIEUX et Michel TALMA font la relecture et la correction de ces informations sur base du travail de Corentin BODQUIN (pour être en cohérence avec les fiches du petit patrimoine qu'il a réalisées).

Alice NAVEAU transmettra les fiches réalisées durant sa mission de conseillère déléguée au Patrimoine.

\* Annuaire des associations

Le Maire informe qu'un stagiaire, en deuxième année de licence STAPS filière management, a contacté toutes les associations de la commune afin d'établir des fiches de présentation complètes de chacune d'entre elles, en vue d'établir un annuaire des associations et d'organiser éventuellement un forum des associations à la rentrée.

\* Concours des maisons fleuries

Joël DEHOVE informe qu'il aura lieu le 22 juillet.

Le Maire indique que le CCAS, lors de sa dernière réunion, proposait éventuellement d'organiser ce concours plus tôt en raison du changement climatique ; c'est un point qui sera rediscuté pour 2024.

\* Commémorations : 18 juin, 14 juillet

Joël DEHOVE indique que la commémoration du 18 Juin aura lieu en matinée avec la participation de Samuel JETTE, des sapeurs-pompiers, des anciens combattants et du CMJ.

Le verre de l'amitié sera servi à la salle Joséphine Bataille.

\* Projet Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ avait formulé une demande pour l'installation d'un babyfoot au city ; la demande a été acceptée et sera financée par le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors.

D'autres aménagements sont également prévus dans ce cadre au terrain multisports (abris et bancs) et à l'étang (table pique-nique et bancs). C'est le CCAS, porteur de ces projets, qui a obtenu les subventions.

Le CMJ participera au voyage à Notre-Dame de Lorette organisé par l'association des Anciens Combattants le 4 octobre 2023.

---

Cédric GREVIN signale un problème rencontré à titre personnel. Il reçoit en effet des balles de tennis, des ballons, et des canettes dans sa propriété (située derrière le terrain de tennis). Il ajoute que les jeunes se permettent de venir rechercher ces balles et ballons dans sa propriété sans y avoir été autorisés.

Il rappelle qu'il avait fait une demande de pose de filets au terrain de tennis et a dû installer une clôture à ses frais.

Le Maire lui indique que Daniel RONCHIN et Julien LEPOLARD se rendront sur place pour envisager une solution rapidement.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h35.*

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER	Roxane GHYS	
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU		
Marie COLINET	Julien LEPOLARD	